

Bureau d'études

Entre Loire et Coteaux

Parc d'Activité Benais-Restigné
5, rue des Boires – 37140 Benais

02-47-97-97-53 – e-mail lge@libertysurf.fr

Site : www.leotot.fr



Opération

BENAIIS (37)
Grandmont – Voie Communale N°12 et abords
Mise en sécurité et traitement de l'effondrement du 28 Juin 2018

Maîtrise d'ouvrage

Commune de Benais
Mairie – Place de l'Eglise
37140 Benais
02 - 47- 97- 30 -11 contact@benais.fr

LETTRE DE CONSULTATION

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES :

Vendredi 06 Septembre 2019 à 12 Heures (Heure locale)

ARTICLE 1 – IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ

Commune de Benais

Mairie

Place de l'église

37140 Benais

02 - 47 – 97 – 30 - 11, représentée par Madame Stéphanie RIOCREUX, Maire

ARTICLE 2 - CARACTERISTIQUES DU MARCHÉ

2.1 – OBJET DU MARCHÉ

La présente consultation concerne les travaux de mise en sécurité et de traitement de l'effondrement du 28 Juin 2018, au niveau de la VC 12, dans le secteur de Grandmont, à Benais (37140).

2.2 – PROCEDURE DE PASSATION

Procédure adaptée.

(Article 27 du Décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics).

2.3 – ALLOTISSEMENT

Sans objet.

2.4 – VARIANTES :

Les variantes ne sont pas autorisées.

ARTICLE 3 - NEGOCIATION

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier avec un ou plusieurs candidat(s).

Il se réserve également la possibilité d'attribuer le marché, sur la base des offres initiales, sans négociation.

ARTICLE 4 - CRITERES D'ATTRIBUTION DES OFFRES

Offre appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous, avec leur pondération

PRIX : 40 %

(Offre moins disante x 40)/Offre du candidat

VALEUR TECHNIQUE : 30 %

La valeur technique sera analysée au vu du mémoire technique, apprécié selon les sous - critères suivants :

Moyens humains affectés au chantier (CV, qualification) : 5 points

Moyens matériels mis en œuvre : 5 points

Organisation spécifique au chantier (méthodologie, phasage, sécurité, ...) : 20 points

OPTIMISATION DES DELAIS : 30 %

Les délais seront appréciés selon les sous -critères suivants :

Délai de démarrage effectif des travaux, par rapport à la notification du marché : 15 points

(Délai le plus court x 15)/Délai du candidat

Délai de durée effective des travaux : 15 points

(Délai le plus court x 15)/Délai du candidat

La note obtenue sur chaque critère est composée de deux décimales.

Pour la mise en œuvre de ces formules, les calculs seront effectués avec trois décimales de la façon suivante :

Si la troisième décimale est comprise entre 0 et 4 (bornes incluses), la deuxième décimale est inchangée (arrondi par défaut).

Si la troisième décimale est comprise entre 5 et 9 (bornes incluses), la deuxième décimale est augmentée à l'unité supérieure (arrondi par excès).

Si deux candidats se retrouvent ex-æquo au classement au vu de leur note finale composée de deux décimales, il sera conservé la troisième décimale, voire la quatrième, pour les départager.

ARTICLE 5 - DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES :

Vendredi 06 Septembre 2019 à 12 heures (Heure locale).

ARTICLE 6 - AUTRES RENSEIGNEMENTS

6.1 – CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

La lettre de consultation

Le Détail Quantitatif Estimatif

Le Cahier des Charges

6.2 – MODALITES DE REMISE DES OFFRES :

Les offres devront être adressées par courrier électronique, contre récépissé de réception.

La Ville de Benais est dotée de logiciels bureautiques Microsoft. Les documents seront fournis dans l'un des formats suivants :

- Format WORD (.doc).
- Format EXCEL (.xls)
- Format ACROBAT (.pdf)

Conformément à la réglementation 2016 relative aux Marchés Publics, les offres n'ont plus à être signées lors de la remise des plis. Seule l'offre de l'attributaire désigné devra être obligatoirement signée avant la notification du marché.

Les offres contiendront :

- Le Cahier des Charges accepté et signé
- Le détail estimatif complété et signé
- Un mémoire technique avec planning prévisionnel
- Les documents mentionnés à l'article 6.3 ci-dessous

6.3 – DOCUMENTS A FOURNIR IMPERATIVEMENT A L'APPUI DE L'OFFRE :

1° - La lettre de candidature – habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1)

2° - La déclaration du candidat (DC2)

Les formulaires DC1 et DC2 ont été modifiés suite à la réforme des Marchés Publics (Seuls les formulaires mis à jour au 26 octobre 2016 sont valables). Ils sont disponibles sur le site :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>.

3° - Références de travaux similaires de moins de cinq ans avec Pouvoir adjudicateur et montants ou quantités.

Dans l'hypothèse où le candidat n'aurait pas les compétences requises en interne, il devra présenter soit un cotraitant, soit un sous traitant.

Dans ce cas, les mêmes pièces administratives sont demandées pour ces entreprises, avec, en outre, le formulaire DC4 en cas de sous traitance.

4° - Les moyens humains et matériels généraux dont dispose le candidat

6.4 – DOCUMENTS A FOURNIR PAR L'ATTRIBUTAIRE DU MARCHE

Le candidat aura HUIT jours calendaires, à compter de la réception du courrier l'informant qu'il est déclaré attributaire provisoire du marché, pour fournir les documents suivants :

- Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que les obligations fiscales et sociales ont été satisfaites.
- Un extrait de registre pertinent (K, K-bis ou D1),

- La copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire.
- L'attestation d'assurance en cours

Tous les documents fournis devront être rédigés en langue française.

6.5 – AUTRES RENSEIGNEMENTS : VISITES DU SITE

Il est fortement recommandé aux candidats de se rendre sur les sites, pour visualiser ceux directement accessibles, et examiner les différents accès et contraintes.

Benais, Le 12 Août 2019

Pour le Pouvoir Adjudicateur
et par délégation